

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 29 septembre 2009**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Nelly METGE

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme CAZENAIVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (6) M. BARRON (représenté par M. BERTHIER), M. BON (représenté par M. GOUDEAU), Mme CHATILLON (représentée par Mme TOLLOT), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme TENENBAUM (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. REBSAMEN, Mme ROLLIN

Date de convocation : 22 septembre 2009

**Délibération n° : 59-2009**

**Objet : Transfert d'immobilisations au Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques, de par son statut de service médico-social, fera l'objet de l'établissement d'un budget annexe du CCAS de Dijon, géré selon l'instruction budgétaire et comptable M22.

Il conviendra donc de transférer les immobilisations acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour cet établissement de l'actif du budget principal à l'actif de ce nouveau budget annexe pour les montants suivants :

- valeur d'entrée : 15 429,17 €
- valeur des amortissements réalisés au 31 décembre 2009 : 6 625,49 €.

Les entrées dans l'actif du budget annexe constituent des opérations budgétaires dont les crédits seront intégrés au budget primitif 2010 du CCAS (chapitres 18, 21 et 28).

Les sorties de l'actif du budget principal sont des opérations non budgétaires.

Les membres du Conseil d'Administration valident le transfert des immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

15 OCT. 2009

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 30 SEP. 2009**